

- Éditorial
- COVID-19 : retour sur une année d'actions pendant la pandémie

- Restauration scolaire : début des travaux
- Recensement bénévoles et personnes vulnérables

Flash Info
N°8/ mars 2021

Edito

Depuis 1 an, l'épidémie de COVID 19 a bouleversé nos vies.

Au gré des décisions gouvernementales, nous avons pris les mesures nécessaires à la protection de tous. Nous avons appliqué les protocoles sanitaires qui nous ont été imposés, du mieux que nous pouvions, parfois dans l'urgence, parfois sans avoir le temps de bien les communiquer à tous, mais toujours avec une volonté d'exemplarité et d'éveil d'une conscience collective nécessaire en temps de crise. Nous remercions chacun d'entre vous. Vous avez respecté ces règles nouvelles et mouvantes, vous les avez acceptées et appliquées malgré les contraintes engendrées et la durée de cette situation compliquée. Ainsi vous avez œuvré pour la santé de tous.

Parfois même, vous avez répondu au-delà de nos attentes : certains se sont manifestés pour aider les personnes les plus vulnérables lors du confinement, des organisations spontanées sont apparues dans les quartiers pour des échanges de service.

A tous, nous disons Merci et Bravo !

Votre maire

Jeannine Lavie-Hourcade



COVID-19 : Retour sur une année d'actions pendant la pandémie

17 mars 2020 – 11 mai 2020 : les actions d'urgence du confinement

- Flash info COVID 19 : avec les consignes sanitaires, les coordonnées utiles, l'attestation de déplacement et d'autres informations
- Des masques FFP2 sont donnés aux infirmières libérales du village pour leur propre utilisation, à la maison de retraite de Sauvagnon pour la protection du personnel soignant et à plusieurs personnes vulnérables du village
- Des masques en tissu, fabriqués par une entreprise de Montardon, sont distribués par l'équipe municipale à l'ensemble de la population
- Don de tissu et travail de couturières bénévoles permettent de pallier, provisoirement, la pénurie de masques
- Accueil des enfants des personnels prioritaires et soignants au sein de l'école

Estelle et Fabrice, nos boulangers, ont participé quotidiennement au maintien du lien social. Souvent, lors du premier confinement, aller à la boulangerie était la seule sortie du jour. Ils nous livrent leurs sentiments :

"Depuis 2015, nous avons quitté notre Alsace natale pour réaliser notre projet de couple et de vie professionnelle. 2020-2021, une période qui reste compliquée. Nous mettons du cœur à l'ouvrage, satisfaits de constater que notre commerce est un lieu de rencontre et d'échange.

Un merci chaleureux pour votre soutien.

Souhaitant, comme vous tous, un retour rapide à une situation plus habituelle, nous espérons vous accueillir encore plus nombreux.

Que la vie sociale reprenne vite tous ses droits autour d'un café partagé ! "

A très bientôt, "

Estelle et Fabrice PHILLIPPS

Depuis le 11 mai 2020 : application des protocoles sanitaires successifs

Nous avons sollicité le cabinet LMTV qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité. Virginie Larroudé a rédigé un protocole permettant :

- La sensibilisation de tous les acteurs de la collectivité aux gestes barrières
- La formation des agents à la désinfection des locaux, du mobilier et du matériel de travail
- La mise en application sur les différents sites

Au fil des différents protocoles sanitaires gouvernementaux, nous nous sommes adaptés :

•Mairie :

- ♦ Mise en place d'un sens de circulation
- ♦ Désinfection des surfaces après chaque passage d'usager
- ♦ Installation d'une protection en plexiglass dans le bureau d'accueil
- ♦ Le 14 janvier 2021 : pour respecter le couvre-feu, la fermeture de la mairie est avancée à 18h le lundi
- ♦ Le 22 mars 2021 : couvre-feu à 19h, le secrétariat rouvert le lundi jusqu'à 18h30



•École :



- ♦ Mise en place d'un sens de circulation pour les parents et les enfants
- ♦ Désinfection des locaux deux fois par jour (salles de classe, toilettes, ...)
- ♦ Désinfection du mobilier (tables, chaises) et des poignées de porte
- ♦ En mai et juin 2020 : les enfants sont accueillis par demi-groupe
- ♦ Au retour des vacances d'automne, le masque devient obligatoire pour les enfants de plus de 6 ans
- ♦ Depuis le 1er février, seuls les masques « grand public » de catégorie 1 sont autorisés

•Cantine :

- ♦ En mai et juin 2020 : les repas sont organisés en extérieur avec des paniers repas
- ♦ En septembre 2020 : les enfants prennent leur repas dans les salles de cantine habituelles mais avec des regroupements par classe. Trois étudiants viennent en renfort pour permettre au personnel d'appliquer au mieux ces mesures tout en préservant le confort des enfants
- ♦ Le 18 janvier 2021 : le protocole sanitaire est renforcé. Les enfants doivent désormais manger par classe, avec une distance d'un mètre entre chaque classe. Les carafes et les panières sont supprimées
- ♦ Le 25 janvier 2021 : le protocole est à nouveau renforcé. Les enfants doivent porter le masque en attendant que les plats soient servis
- ♦ Le 29 janvier 2021 : Madame le Maire intervient dans chaque classe pour expliquer les bons gestes et répondre aux interrogations des enfants
- ♦ Le 01 février 2021 : nouveau changement de protocole. Les tables, entre chaque classe, doivent être espacées de 2 mètres



•Garderie :



- ♦ En mai et juin 2020 : les enfants de la garderie sont accueillis séparément sur l'école maternelle et l'école des Cerisiers. Durant cette période, les frais de garderie sont offerts aux parents
- ♦ En septembre 2020 : les enfants sont à nouveau regroupés dans les locaux habituels avec séparation maternelle / élémentaire
- ♦ Le 18 janvier 2021 : couvre-feu à 18h et nouvelles exigences sanitaires. La fermeture est avancée à 18h30 pour la désinfection renforcée des locaux de 18h30 à 19h00
- ♦ Le 22 mars 2021 : couvre-feu à 19h : retour des horaires habituels de la garderie jusqu'à 19h

A l'occasion du conseil municipal des enfants du 8 mars dernier, nos jeunes élus ont fait part de leur ressenti par rapport aux mesures qui les concernent :

« On en a marre du masque parce qu'on ne s'entend pas quand on parle »

« Il y a des parents qui ne portent pas les masques autour de l'école, et c'est pas bien ! »



•Salles communales et éclairage public :

- L'utilisation des salles communales est adaptée à chaque directive nationale (fermeture ou restriction d'utilisation selon les périodes)
- L'éclairage public est réduit en période de confinement et de couvre-feu

Les textes officiels laissent généralement très peu de temps et de marge de manœuvre pour leur mise en application. Pour autant, l'équipe municipale continuera à s'adapter aux exigences imposées par la situation sanitaire.

Mars 2021 : réactivation du Plan Communal de Sauvegarde

- A la demande de M. le Préfet, une communication est faite auprès des habitants pour recenser les personnes vulnérables ou isolées
- Dans le cadre du plan communal de sauvegarde, les bénévoles sont recensés afin d'être sollicités en cas de risques exceptionnels comme la pandémie de COVID-19 ou autres situations

Cf : courrier en page 4

VACCINATION COVID-19

- 3 centres existent à Lescar, Pau et Arzacq
- Pour vous inscrire, vous pouvez prendre rendez-vous en ligne en utilisant Doctolib, Santé.fr ou Maïia ou en téléphonant à l'hôpital de Pau (05 59 82 53 78)
- Si vous avez besoin d'aide pour réaliser ces démarches, signalez-vous auprès du secrétariat de mairie. Les bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) organiseront une permanence pour apporter leur aide

Restaurant scolaire : début des travaux fin mars-début avril



VUE DEPUIS LA ROUTE DÉPARTEMENTALE

- Les travaux du restaurant scolaire débutent fin mars / début avril. Ils permettront la création d'un réfectoire d'une capacité d'accueil de 160 enfants et la rénovation des bâtiments existants : toiture de l'école maternelle, transformation d'une partie de l'ancienne école élémentaire en cuisine et salle de restaurant
- Ces travaux vont occasionner quelques changements temporaires (modification des accès à l'école maternelle et des parkings). Pour le bien de tous, nous comptons sur votre civisme et votre compréhension

Objet : Inscription sur le Registre nominatif des personnes vulnérables et isolées
Et
Recensement des bénévoles dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mesdames et Messieurs,

En cette période de pandémie, le gouvernement a demandé aux communes d'établir un Registre des personnes vulnérables et isolées avec l'objectif de pouvoir leur apporter des conseils et de l'assistance. Il faut noter que cette démarche ne s'adresse pas uniquement aux aînés mais bien à l'ensemble des personnes du village qui pourraient être fragilisées par un handicap ou une maladie.

Simultanément nous proposons de recenser les personnes bénévoles qui, spontanément, proposeraient leur aide dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, dispositif d'alerte générale à la population pour faire face à des risques d'origines climatiques, chimiques et autres.

Pour cela, 2 registres pourraient être constitués :

-Le premier registre concerne le Plan d'alerte et d'urgence au profit des personnes vulnérables âgées ou non, des personnes handicapées et des personnes isolées en cas de risques exceptionnels (ex : plan canicule, pandémie COVID).

-Le second registre permet de recenser les personnes bénévoles souhaitant apporter leur aide en cas de mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) si une situation très grave venait à survenir sur notre village.

La constitution de ces registres ne doit pas être prétexte à la constitution de « Fichier de population ». Aussi quelques règles doivent être respectées pour renseigner ces registres :

-La démarche doit être volontaire

-Une personne ne doit pas y figurer sans son consentement.

On notera toutefois que ce consentement doit être un acte positif, qui doit pouvoir être démontré à tout moment ; ce qui n'exclut, en cas de besoin, aucune personne du bénéfice des secours.

Leur utilisation est strictement limitée aux secours déclenchés par le Maire en cas d'alerte par exemple jusqu'à la situation 7 (fin de pandémie), conformément au plan national français.

Le Maire doit garantir la confidentialité et la sécurité des données. Toute personne accédant aux données des registres est tenue au secret. Les données personnelles ne peuvent, en aucun cas, être utilisées à d'autres fins que celles de constituer et déclencher un dispositif d'intervention.

Aussi, si vous souhaitez être recensé que ce soit comme personne vulnérable ou isolée ou comme bénévole volontaire pour être appelé dans le cadre du PCS, je vous invite à renseigner le coupon réponse que vous trouverez sur le site internet communal (Menu "Social, Santé, Solidarité", sous menu "CCAS" et sous menu "Les aides du CCAS").

Si des renseignements complémentaires vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

En ces temps difficiles, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes meilleures salutations.



Le Maire,

Jeannine LAVIE-HOURCADE